

Contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution dans un périodique, à titre non exclusif

Entre les soussignés :

Madame / Monsieur _____

demeurant à _____

ci-après dénommé(e) l'« Auteur », d'une part

et

Université de Bretagne occidentale, 3 rue des Archives 29238 Brest

représenté(e) par son président(e), Monsieur Matthieu Galbou,

et par délégation de signature de Monsieur Yves Coativy

ci-après dénommé(e) la « Revue », d'autre part.

Préambule

La Revue édite un périodique intitulé *La Bretagne linguistique*, sous le numéro ISSN 2727 9383, ci-après dénommé le « Périodique », dont elle a confié la publication, la diffusion et la commercialisation de la version imprimée aux Editions du CRBC, ci-après dénommé l'Éditeur /et dont elle a confié la diffusion numérique à OpenEdition Journals.

Créée en 1985, *La Bretagne linguistique* est une revue multisupport papier et numérique diffusée en libre accès. Elle rassemble chaque année des articles sur la langue bretonne, issus notamment du séminaire de recherche éponyme organisé par le « Groupe de recherche sur l'économie linguistique de la Bretagne » (GRELB), et sa situation linguistique au regard d'autres langues, celtiques ou régionales. La revue est éditée par le Centre de recherche bretonne et celtique de l'université de Bretagne occidentale.

L'Auteur a proposé un article, provisoirement intitulé *Titre de l'article* (ci-après dénommé la « Contribution ») à la Revue pour sa publication dans le numéro *ZZ* de *La Bretagne linguistique*.

Lors de la soumission à la Revue, l'Auteur a garanti qu'il n'avait pas proposé cette Contribution pour parution dans une autre publication

Cette Contribution a été rédigée avec : Prénom Nom, coauteur(s).

Définitions

« La version finale du manuscrit acceptée pour publication » est celle dont le contenu a été validé scientifiquement et éditorialisé (normalisé, harmonisé et structuré).

« Le PDF Éditeur » est la version finale du manuscrit acceptée pour publication après mise en page par l'Éditeur.

Art. 1 – Objet du contrat

L'Auteur cède à titre non exclusif à la Revue les droits d'exploiter sa Contribution sous forme imprimée et numérique.

Art. 2 – Obligations de l'Auteur

L'Auteur s'engage à remettre à la Revue, au plus tard le ..., sa Contribution définitive et complète, soigneusement relue et mise au point selon [les consignes aux auteurs accessibles en ligne](#). L'Auteur fournira sa Contribution, d'une part, sous

forme de fichiers texte (formats .doc, .docx, .odt) accompagnés des éventuels fichiers images (format .jpeg, .png, .tiff. en 300 dpi)

L'Auteur garantit que cette Contribution est originale et non déjà publiée chez un autre éditeur. Dans le cas où sa Contribution contiendrait des extraits de textes ou d'illustrations empruntés à d'autres œuvres, l'Auteur transmettra à la Revue toutes les autorisations de reproduction nécessaires aux fins de publication.

L'Auteur garantit également que sa Contribution ne contient rien qui tombe sous le coup des lois et de nature à engager la responsabilité de la Revue, et garantit à la Revue la jouissance entière des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

Art. 3 – Cession des droits d'exploitation imprimée et numérique

L'Auteur cède à la Revue le droit de reproduire, de représenter et d'adapter sa Contribution sous forme **imprimée** et, notamment :

- le droit de reproduire la Contribution, dans le Périodique ou séparément, sous forme **imprimée**, sur tous supports analogiques et tous supports électroniques, opto-numériques ou magnétiques actuels ou futurs, tels CD et clés USB, par voie de presse, y compris en pré- et post-publication, par micro-reproduction et par photocopie destinée à la vente ;
- le droit de traduire tout ou partie de la Contribution en toutes langues, et de reproduire ces traductions sur tous les supports indiqués à l'alinéa précédent ;
- le droit de représenter la Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, par tous procédés actuels ou futurs de communication au public, notamment par lecture publique, représentation dramatique, exécution lyrique, par tout moyen de télécommunication et notamment en diffusion radiophonique, télévisuelle ou de médias à la demande par voie hertzienne, par câble ou par satellite, ainsi qu'en diffusion *via* Internet par communication au public en ligne, à l'exception de toute adaptation audiovisuelle.

L'Auteur cède également à la Revue le droit d'exploiter la Contribution sous forme **numérique**, et notamment :

- de reproduire sa Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, sous forme de fichiers électroniques en tous formats existants ou à venir tels que HTML, XML, PDF, ePub, sur tous supports d'enregistrements numériques actuels ou futurs tels que serveurs Internet, clés USB, disques durs, cartes mémoires, tablettes, ordinateurs, liseuses, téléphones portables, papier électronique ou *e-paper*, permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des données numériques ;
- de représenter sa Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, pour en permettre la communication au public, gratuite ou payante à l'unité ou sur abonnement, par tous procédés actuels ou futurs, notamment par Internet et par les réseaux de toutes personnes morales de droit public ou privé telles qu'entreprises, bibliothèques, établissements d'enseignement et de recherche, en vue de la consultation de la Contribution en ligne et de son téléchargement par le biais d'une connexion informatique distante ou locale ;
- d'adapter la Contribution ainsi que ses traductions sous forme d'œuvre multimédia ou de l'intégrer à une œuvre multimédia, de la reproduire sur tous supports et la représenter par tous procédés indiqués ci-dessus.

L'Auteur autorise également la Revue à diffuser sa Contribution en accès libre sous la licence Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0, pour tous les modes et supports d'exploitation mentionnés ci-dessus, ce qui signifie que toute personne intéressée aura le droit de réexploiter tout ou partie de sa Contribution sans avoir à lui demander son accord, dans les conditions suivantes :

- obligation de nommer l'Auteur (BY)

Compte tenu de la mission de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche dans laquelle s'inscrit la publication de la Contribution (Code de l'éducation, article L. 123.6), et conformément à l'article L. 122-7 du Code de la propriété intellectuelle, l'Auteur accepte expressément de céder à la Revue ces droits à titre gracieux.

Cette cession gracieuse à la Revue est faite à titre non exclusif, en toutes langues et dans tous pays, pour la durée de la propriété littéraire et artistique d'après les lois françaises et étrangères et les conventions internationales actuelles et futures, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée et par tous procédés actuels ou futurs.

La Revue pourra exercer ces droits elle-même ou par voie de cession à des tiers ; le cas échéant, elle s'engage à en informer l'Auteur. De même, la cession étant faite à titre non exclusif, l'Auteur pourra également publier ultérieurement sa Contribution chez un autre éditeur, à condition, toutefois, de mentionner la référence bibliographique complète de la première publication dans le numéro **ZZ** de *La Bretagne linguistique*.

Art. 4 – Obligations de la Revue

La Revue s'engage à publier la Contribution dans le numéro **ZZ** de *La Bretagne linguistique*, dans un délai de 8 mois à compter de la remise de celle-ci par l'Auteur.

Auparavant, la Revue s'assure que la Contribution répond aux critères d'exigence d'une édition académique et lui apporte une plus-value éditoriale (vérifications ortho-typographiques, contrôle de la bibliographie et mise aux normes, structuration, contrôle et traitement de l'iconographie).

Elle s'engage à soumettre à l'Auteur une épreuve de sa contribution mise en forme pour bon à tirer ou à diffuser numérique. Dans le cas où la Revue exploite la Contribution à la fois dans une version imprimée et dans une version numérique, le bon à tirer obtenu de l'Auteur vaut pour ces deux versions, dès lors qu'elles ne diffèrent pas (au-delà de quelques ajouts éventuels spécifiques à la version numérique tels que des liens hypertexte).

La Revue s'engage à fournir à l'Auteur, dès parution, un tiré à part électronique et un exemplaire imprimé du numéro dans lequel la Contribution sera publiée. Le PDF la Contribution de l'Auteur est téléchargeable sur le site de la revue [La Bretagne linguistique](#).

Art. 5 – Politique de versement en archives ouvertes

Rappel : une « archive ouverte » est une plateforme pérenne et consultable par tous sans inscription préalable).

L'Auteur cédant ses droits à la Revue à titre non exclusif, il est libre de verser la version finale du manuscrit acceptée pour publication de sa Contribution dans une archive ouverte sous la licence CC de son choix, dès qu'il le souhaite, y compris dès la publication de la Contribution dans *La Bretagne linguistique*.

Les réseaux sociaux académiques (de type ResearchGate ou Academia.edu) ne sont pas des archives ouvertes : le dépôt doit être fait dans une archive ouverte, notamment pour des raisons de pérennité, avec un lien éventuel vers cette archive ouverte depuis les réseaux sociaux académiques.

La Revue autorise l'Auteur à verser le PDF Éditeur dans une archive ouverte, publication de la Contribution dans *La Bretagne linguistique*, en apposant explicitement une licence CC-BY, conformément à sa propre politique de diffusion en accès libre.

Art. 6 – Loi applicable et règlement des litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalablement à tous recours devant les tribunaux.

Fait à Brest, le JJ/MM/AAAA en deux exemplaires.

Pour la Revue

Yves Coativy, directeur du CRBC

L'Auteur

Prénom Nom